

VOUS SOUHAITEZ EDIFIER UNE CLOTURE

PRÉAMBULE : si votre projet consiste en la construction d'un mur de soutènement **vous êtes dispensé de toute formalité.**

LA DÉCLARATION PRÉALABLE

COMMENT CONSTITUER VOTRE DEMANDE ?

*Votre dossier doit être composé en **2 exemplaires** comme suit :*

- Un imprimé de déclaration préalable** (modèle n°13703*06-maison individuelle-pages 1 à 3/8 uniquement ou cerfa n°13404*06 -autres constructions- pages 1 à 8/15) dûment complété et signé ;
- DP1 - Un plan de situation** permettant de repérer précisément le terrain sur le territoire de la commune ;
- DP2 - Un plan de masse** coté dans les trois dimensions précisant les limites du terrain et des bâtiments existants, l'implantation de la clôture, sa longueur et sa hauteur par rapport au terrain naturel ;
- DP3 – Un plan d'élévation de la clôture**, lorsque le projet a pour effet de modifier une clôture existante ce plan fait apparaître l'état initial et futur ; **ou un plan de coupe** précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain ; lorsque les travaux ont pour effet de modifier le profil du terrain, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur ;
- DP6 – Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement ;
- DP7 - Un document photographique** permettant de situer le terrain (ou l'immeuble) dans l'environnement proche ;
- DP8 - Un document photographique** permettant de situer le terrain (ou l'immeuble) dans le paysage lointain.

Dans le périmètre de « Monument Historique » (500 mètres autour de la Porte Monumentale)

- Joindre un *exemplaire* supplémentaire du dossier ;
- DP11 - Une notice du projet architectural** : précise le traitement des clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain, et les matériaux et les couleurs utilisés, les modalités d'exécution des travaux.

OÙ ADRESSER VOTRE DOSSIER ?

Votre dossier doit être déposé en Mairie de CHABEUIL (service urbanisme)
ou adressé en pli recommandé à Monsieur le Maire de Chabeuil
1 Place Génissieu - B.P. 63 - 26120 CHABEUIL.

Horaires d'ouverture du Service Urbanisme :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : de 8h30 à 12h30
Mercredi : de 13h30 à 18h30
☎ 04.75.59.92.80